



**HELEBOR**

Incubateur de projets en soins palliatifs

M E E S C H A E R T

Asset Management

# Le fonds de partage EthiCare



Depuis **1935**



## CARACTÉRISTIQUES

- Nom du FCP : EthiCare
- Structure juridique : Fonds Commun de Placement de droit français
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Part C (code ISIN FR0013299674) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Part D (code ISIN FR0013299682) de distribution pour laquelle le souscripteur s'engage à verser à HELEBOR, sous la forme d'un don faisant l'objet d'un reçu fiscal, 70 % des sommes distribuées par le FCP
- Part I (code ISIN FR0013299690) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription initiale de 2 000 000 €
- Indice de référence composite : 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return
- Frais de gestion des parts C et D : 1,2 % TTC annuels maximum dont 40 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don à HELEBOR jusqu'à 10 millions d'actif net, et 50 % des frais de gestion net au-delà.
- Frais de gestion de la part I : 0,50 % TTC

p.01

annuels maximum dont 40 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don à HELEBOR, , déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

- Commissions de mouvement : néant sur les obligations, 0,25 % TTC maximum sur les actions
- Frais indirects : non significatifs
- Frais courants des parts C et D : 1,21 % TTC de l'actif net l'an\*
- Frais courants de la part I : 0,51 % TTC de l'actif net l'an\*
- Frais d'entrée et de sortie : néant.

\* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2020 . Il peut varier d'une année sur l'autre.

## OBJECTIF DE GESTION

EthiCare est un fonds commun de placement dont l'objectif de gestion est la

recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP n'est pas géré par rapport à cet indice de référence, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.

Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne publié par MSCI. Il est calculé dividendes réinvestis.

## PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit,
- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,
- le risque action,
- le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents,
- le risque de change,
- le risque lié aux titres de créances subordonnés,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,
- le risque lié aux dérivés,
- le risque de durabilité.

Le profil de risque détaillé du FCP est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : [meeschaertassetmanagement.com](http://meeschaertassetmanagement.com).

### Profil de risque :

Risque plus faible			Risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

La catégorie de risque affiché et le classement du fonds ne sont pas garantis. Ils peuvent évoluer dans le temps.

Informations à jour au 07/05/2021

Durée de placement recommandée : 3 ans



## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du portefeuille repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest, et ECGS), elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes.

Le fonds pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain. Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

### Une sélection et un suivi rigoureux des valeurs en portefeuille

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont, puis est suivie du filtre des critères financiers.

L'univers de départ des obligations est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML EROO et HEAO. La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk

Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5).

La démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs non-notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

L'univers de départ des actions est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600. L'équipe ISR présente ses analyses dans un comité mensuel, qui regroupe des associations et ONG et identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, pour les inclure dans l'univers d'investissement. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes, puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux

mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion.

### Un univers d'investissement responsable

A titre indicatif, dans chaque poche (obligations et actions), au maximum 80 % de l'ensemble des entreprises analysées, tous secteurs confondus, sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

La part des émetteurs qualifiés analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90 % (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le portefeuille sera composé d'au moins 30 % d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert AM ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'analyse financière est basée sur la micro-économie et les fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière ...) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel).

## LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

### Une gestion financière robuste

Cet OPCVM peut-être investi en produits de taux entre 60 % et 100 % de son actif net, en direct (y compris convertibles) ou via des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, en produits d'actions entre 0 % et 30 % de son actif net, en direct ou par l'intermédiaire de parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Le risque de change du fonds sera maintenu en dessous de 20 % de l'actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20 % de l'actif net. Le fonds investira exclusivement dans des titres cotés en euros et peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100 % de son actif net.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8.

Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

Les produits taux seront investis en titres de notation supérieure ou égale à BBB - et / ou

non notées. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Meeschaert AM ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publications des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 10% maximum de petites capitalisations).

Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux ou actions sans rechercher de surexposition.

HELEBOR a pour objet de soutenir et de conduire toute activité d'intérêt général et d'assistance à caractère social et scientifique en vue de valoriser, promouvoir et accompagner le développement et la diffusion des soins palliatifs auprès du grand public, des soignants, des personnes professionnelles ou non professionnelles engagées au service des personnes malades, de leur famille et de leurs proches.

### Parts C et D

Meeschaert AM s'engage à verser annuellement à HELEBOR 40 % des frais de gestion jusqu'à 10 millions d'actif net, et 50 % des frais de gestion au-delà, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Ce versement annuel se fait sous forme d'un don.

### Parts I

La société de gestion s'engage à verser annuellement à HELEBOR 40 % des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fait sous forme d'un don.

### Part D

Chaque année le souscripteur de la part D s'engage à verser à HELEBOR, sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par le fonds. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

p.03

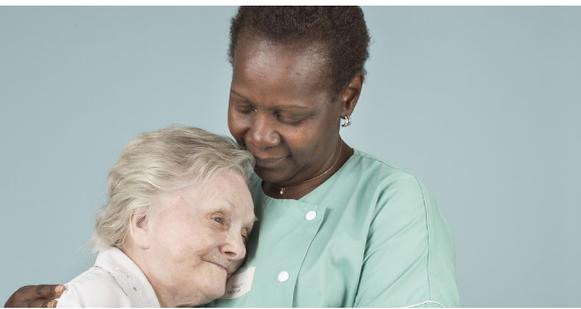


“ Acteur en management des risques auprès des établissements sanitaires et du médico-social, nous avons été séduits par la proposition de valeur offerte par le fonds de partage EthiCare. En tant qu'investisseur institutionnel, cette solution de placement représente le meilleur des deux mondes à savoir l'obtention d'une performance financière adaptée à nos objectifs de rendement s'accompagnant d'une priorité donnée aux critères

extrafinanciers dans la gestion opérée par la société de gestion Meeschaert AM.

Le parrainage d'EthiCare auprès d'HELEBOR nous a semblé essentiel à notre décision d'investissement. Les valeurs fondatrices et les missions portées par HELEBOR et ses équipes sont universelles et cruellement d'actualité en ce contexte sanitaire. En effet, les soins palliatifs sont indispensables à une société plus humanisée et bienveillante pour tous. ”

Romain Durand,  
Directeur de l'investissement, Relyens



## UN MECANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR HELEBOR

Les soins palliatifs, soins actifs et continus prodigués par une équipe pluridisciplinaire, en institution ou à domicile, visent à soulager les douleurs physiques et à apaiser les souffrances psychologiques et spirituelles des personnes gravement malades. Ces soins permettent de les accompagner et de leur assurer la meilleure qualité de vie possible. Basés sur l'écoute de la personne malade, ils lui donnent, dans le respect de ses droits, une place centrale dans les décisions qui la concernent. Ils accordent une attention toute particulière à sa famille et à ses proches dans le souci d'éviter le risque de leur épuisement physique et moral.

### HELEBOR

Créé en janvier 2011 et présidé par le docteur Laure Copel, ce fonds de dotation est un incubateur de projets qui contribue au développement des soins palliatifs en France. Dédié à 100 % aux projets de soins palliatifs, il est aujourd'hui un acteur clé en France, reconnu pour son expertise, ses compétences et la qualité de sa gouvernance. HELEBOR crée des partenariats entre les différents acteurs de la société pour faire émerger des projets qui améliorent la qualité de vie des personnes gravement malades. Ces projets visent également à mieux prendre en compte l'accompagnement des proches et l'épuisement des soignants.

HELEBOR garantit une démarche globale d'accompagnement des projets, de leur conception à leur aboutissement. En sélectionnant rigoureusement les projets les plus innovants avec son comité scientifique, HELEBOR joue un rôle essentiel d'accélérateur et de facilitateur dans l'accès à ces soins en France.

Il suit les programmes d'actions suivants :

- approches complémentaires en institutions et à domicile,
- travaux de recherche nécessaires à l'amélioration des pratiques,
- outils d'information contribuant à promouvoir la démarche palliative,
- projets d'infrastructure qui favorisent l'inclusion et la solidarité.

HELEBOR accompagne dans la durée les acteurs de terrain. Il leur permet de développer et de mener à bien des projets qu'ils ne pourraient ni financer ni mettre en œuvre sans une aide extérieure. Enfin, il contrôle l'utilisation stricte des financements et assure un suivi rigoureux des projets à ses partenaires financiers.

HELEBOR s'engage à partager ses réflexions sur la santé, l'éthique et les soins palliatifs lors de conférences ouvertes au public.

### EXEMPLES DE PROJETS

En 10 ans, plus de 90 projets ont été développés dans le champ du sanitaire et du médico-social.

#### Information du grand public et des professionnels de santé

- Films documentaires, vidéos, DVD
- Guides régionaux des soins palliatifs

#### Travaux de recherche et études

- Parcours des enfants en soins palliatifs pédiatriques
- Soins palliatifs et handicap mental
- Précarité et fin de vie

#### Approches complémentaires

- Musicothérapie
- Socio-esthétique
- Art-thérapie
- Biographie hospitalière

#### Inclusion et solidarité

- Aires de jeux inclusives
- Jardins thérapeutiques
- Appartements de coordination thérapeutique pour personnes malades en situation de précarité

### SES MISSIONS

- Créer, sélectionner, incuber et accompagner des projets en France
- Essaimer les projets à fort impact
- Développer des partenariats et collecter des ressources
- Communiquer plus largement sur ce sujet de santé public majeur

### SA VALEUR AJOUTÉE

- Conseiller et proposer des solutions
- Travailler en proximité avec les soignants
- Maîtriser la connaissance du terrain
- Aider à la mise en réseau

### SES PRIORITÉS

- Réduire les inégalités d'accès aux soins palliatifs en France
- Soutenir les structures du sanitaire et du médico-social
- Permettre au plus grand nombre de bénéficier de meilleurs soins
- Soulager la souffrance et l'épuisement des familles

## AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCP (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite. -

Les informations concernant le FCP EthicCare sont issues du prospectus daté du 7/05/2021.

Photographies  
© Marie Tremoulet  
© David Ken

## CONTACT

### Investisseurs institutionnels

Meeschaert AM  
Nicolas Gautier, Directeur de la Distribution  
01 53 40 23 93  
[ngautier@meeschaert.com](mailto:ngautier@meeschaert.com)

Département des relations institutionnels  
01 53 40 20 20  
[contact-mam@meeschaert.com](mailto:contact-mam@meeschaert.com)

### Investisseurs particuliers

Meeschaert Gestion Privée  
Maxime Vermesse, Directeur de la Gestion Privée  
01 53 40 20 20  
[mvermesse@meeschaert.com](mailto:mvermesse@meeschaert.com)

### HELEBOR

Laetitia Dosne, Directeur Général  
01 78 41 86 76 / 06 33 15 84 48  
[laetitia.dosne@helebor.fr](mailto:laetitia.dosne@helebor.fr)

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## COMMENT SOUSCRIRE

### Souscription auprès d'une entité du groupe Meeschaert

En prenant contact avec Meeschaert AM (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives, vous bénéficiez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit d'HELEBOR.

### Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus du fonds EthicCare accessible sur le site [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.



**HELEBOR**

Incubateur de projets en soins palliatifs

**M E E S C H A E R T**  
Asset Management

HELEBOR - 7, RUE LÉO DELIBES  
75116 PARIS - 01 78 41 86 76 - [WWW.HELEBOR.FR](http://WWW.HELEBOR.FR)  
SIRET 530 481 050 00025

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - TOUR MAINE MONTPARNASSE  
33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS CEDEX 15 - L. : 01 53 40 20 20  
- S.A.S AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 -  
NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025